



# ANTILLA

Depuis 1981

L'actualité économique, politique, sociale et culturelle en Martinique

Guadeloupe/Guyane: 2,30 euros - France: 2,60 euros - CPPAP 0525 1 86520 - ISSN 0757555

N° 1949 - 10 Décembre 2020 • 2,20€

## “Dossier Séguineau” :

Deux recours déposés pour « excès de pouvoir »...

## Pesticides :

Porter la voix des ouvrier(e)s agricoles

## La Dominique :

National Geographic distingue la Dominique.

AIDE AUX ENTREPRISES...

**“Les entreprises ne vivent pas d'aides, mais l'aide peut les empêcher de couler”**

# Lapérézité

Tout sé jou-tala konmes ka pran bon fè, pas gouvelman jijé yo pa ésansiel. Si yo lé, yo pé monté an siel pou trapé lésans-yo, mé sé pa épi pies kalté model lajan kliyan. Kliyan pa lé ranplé lotorizasion. Dé-japouyon yo pa djè enmen zafè li-a jijé wè siyé papié lotorizasion pou yo sòti. Es sé pa an manniè véyé zafè-yo ?

Sa ki ni restoran, sal ispò ek sal ispektak yo mandé yo rété fèmen pou pa simen viryis-la. Menmsi bouden moun ka vini gwo, pas yo ka manjé trop ek yo pa ka ba kò yo mouvman. Mé es viryis-la pa ka simerjé adan sé libèsvis-la ?

Antouléka Gouvelman jijé moun pa bizwen alé ni an bar pou bwè, ni an restoran pou manjé. Tout sé moun lan ni ka rété kay-yo pou pran an fé, oben pa brè. Yo ni ka rété rété kay-yo pou fè manjé ba fanmiy-yo.

Matant Adjilbè soulajé pas érezdi-bonnè Istanislas moli anlè zafè 30 moun an sé légliz-la. Dépi yo kité plas pou dé met pa moun ant sé ban-an pa ni tjak.

Adan tout zafè sa ki ésansiel ek ki pa ésansiel ou sé di Mondtay Pèlé lé

mété grenn sel ek grenn niyaj-li tou. Asiparé komkidiré i té ké ka ladjé gaz. Tout lo bagay-la ka pasé an péyi-a koumansé bay gaz.

Préfè-a déklaré nou an jòn épi Montay-la. An tjoum Adjilbè ka rété Senpiè di karektèman :

Sa pé ké opozé mwen alé foyé djanpal-mwen anba Montay-la, pas nwel pres rivé !

Vréman vréman i ja tan lanné 2020 fèmen lapot-li pou si nou ka ni anlot lanné pli obidjoul. Pas nou pé di bravaman tala pa té bon pies toubannman.

Yo ka prévwa vaksiné moun pa grap sé tan prochen-an, es sa vé di sa ké protéjé moun ?

Dapré lakat marin, anlo moun pa ka fè vaksen-an konfians. Sa ka fè pasé trantan yo ka chaché vaksen kont SIDA, yo poko rivé trouvé. Apenn 7 mwa yo té ké ja trouvé an vaksen.

Antouléka yo pa ni konfians dan'y pies toubannman.

Anlo moun adan an sel lapérézité, manmay kitan nou ké sòti an sa ?

Si zot sav fè di mwen

Jid



**Bel poveb kréyol :**  
**« Fo pa pè lapli par niyaj »**

**RBR**  
 LA RADIO DES HITS

WWW.RBRFM.COM

103.4 RBRfm.com 106.8 TÉL: 0596 60 00 90 | RADIORBR@GMAIL.COM



## Parceque la Montagne Pelée nous alerte sur l'important...

**Pendant que des manifestants harcelaient les grilles de la préfecture, le chef des lieux préparait sa conférence de presse pour alerter les Martiniquais sur les dernières constatations scientifiques indiquant un réveil, aujourd'hui minime (minime??) de LA Montagne Pelée. Nous a-t-il « tout » dit ? Que se prépare-t-il déjà dans les ministères en cas de précipitation des dangers ? Prend-t-on déjà la décision de doubler dans les 05 ans la capacité de la route SAINT-PIERRE/Fort-de-France et Prêcheur/Saint-Pierre pour des évacuations sous les cendres ? Des hôpitaux militaires de première nécessité sont-ils à l'ordre des choses-à-faire ? Les alliés SONT-ILS AVERTIS, derrière les silences officiels, de possibles demandes, tels un jour, comme par exemple, de ce navire-hôpital US qui servit si bien lors du méga-tremblement de terre de Haïti ? Et tout le reste, si, par malheur, les faits de 2020/2030 se mettaient à ressembler à ceux de 1892/1902 pour d'éventuelles évacuations ? Et VOILÀ : tout cela tonne comme un condensé de « NOS » comportements face à « NOS » responsabilités : Les polémiques/crises à « nos » représentants, les « Choses sérieuses » aux représentants de « L'ÉTAT » ? Voire même les limites de nos responsabilités demandées ?**

**HENRI PIED**

**TRIBUNE de M. Le Maire de SAINT-PIERRE**

### **MONTAGNE PELÉE : SURVEILLER... ÉQUIPER ET DÉVELOPPER**

**Le nouveau statut de la Montagne en vigilance jaune, rend urgente la réalisation d'infrastructures pérennes garantissant la sécurité de la population et le développement de la zone.**

*En tant que Maire de Saint-Pierre, j'ai pris acte du nouveau statut de la Montagne Pelée dont l'activité sismique récente aux dires des spécialistes a justifié le passage en vigilance jaune.*

*Je note que, dans son bulletin de septembre 2020, consultable en ligne, l'OVSM/ IGP indiquait que la vigilance restait verte, en dépit d'une moyenne de 32 séismes/ mois au cours des douze derniers mois.*

*Je retiens que les autorités estiment qu'il n'y a aucun signe précurseur d'éruption.*

*Je me félicite que cette vigilance jaune soit présentée par les autorités scientifiques et étatiques comme un moyen de renforcer la surveillance de la Montagne, dont il faut à cette occasion rappeler qu'elle n'a jamais cessé d'être en activité.*

*La communication le 4 décembre autour du nouveau statut de la Montagne a été suivie le samedi 5 de la signature d'une convention entre la CTM et l'OVSM/ IGP et l'annonce de la tenue d'un colloque international sur ces questions début 2021.*

*Je m'en réjouis, puisque dans la foulée du discours prononcé en septembre 2018 lors du passage du Président de la République à Saint-Pierre, j'avais écrit personnellement au président de la CTM pour lui suggérer de transformer le CDST qui se trouve sur le territoire de Saint-Pierre en centre international de recherches et de ressources sur les risques majeurs et les enjeux climatiques et ainsi incarner l'excellence martiniquaise dans ces domaines.*

*Je souhaite en effet que nos concitoyens, que nos enfants, deviennent les acteurs majeurs d'une citoyenneté écologique, conscients des risques, et engagés pour le développement durable.*

*J'avais par ailleurs émis l'hypothèse que Saint-Pierre puisse accueillir la plate-forme de formation à la résilience aux catastrophes majeures et à la gestion de crise, que le SDIS de la Martinique a présenté aux assises des Outre-mer.*

*Ces propositions me semblaient en effet cohérentes avec l'ouverture à Saint-Pierre du nouvel Observatoire volcanologique, et venaient renforcer le classement au Patrimoine mondial de l'UNESCO de la Montagne Pelée que nous appelons de nos vœux.*

*J'avais souhaité dans ce courrier adressé au président de la CTM qu'un groupe de travail soit créé autour des représentants de la CTM et de Saint-Pierre avec les autres parties prenantes de ce dossier tels l'État ou l'Université des Antilles pour faire aboutir ces projets.*

*Je ne peux donc que me féliciter des annonces faites samedi même si je déplore que la Ville n'ait pas été associée à ces discussions.*

# “Dossier Séguineau” : Deux recours déposés pour « excès de pouvoir »...

**A**u moment du bouclage de ce numéro s’était achevée il y a peu (le 07 décembre dernier) la ‘conférence de presse’ d’une partie des **onze** requérant.e.s\*, ces conseillers et conseillères de l’Assemblée de la CTM ayant introduit auprès du *Tribunal Administratif*, le 04 décembre dernier, **deux recours** pour « excès de pouvoir ». Des recours relatifs, **d’une part**, à la décision du **04 novembre 2020** « par laquelle le **Président du Conseil Exécutif** (Alfred Marie-Jeanne, ndr) sollicite l’établissement d’un arrêté préfectoral instituant une servitude de passage d’une conduite d’adduction en eau potable sur la parcelle n°D1379 située au lieu-dit **Séguineau** sur la commune du Lorrain » ; et, **d’autre part**, à « l’arrêté préfectoral du **26 novembre 2020** portant ouverture d’une enquête publique préalable à l’établissement d’une servitude sur terrain privé pour le passage d’une conduite d’adduction en eau potable au lieu-dit Séguineau (...). » Des recours déposés, en outre, pour « non-respect du droit et des principes démocratiques » ; certains requérants arguant, lors de la communication du 07 décembre, de leur “défense” du « pouvoir de décision de l’Assemblée de Martinique » et dénonçant notamment « l’ingérence de l’Etat dans les affaires d’une collectivité locale. »

**Nous reviendrons sur ce nouvel épisode du “feuilleton Séguineau” dans nos prochains numéros.**

**Mike Irasque**

**\*Ces requérant.e.s sont Claude Lise, Yan Monplaisir, Marie-France Toul, Fred Lordinot, Kora Bernabé, Félix Catherine, Jenny Dulys-Petit, Raphaël Martine, Diane Montrose, Karine Mousseau et Daniel Robin.**



# Frantz Fanon un héros martiniquais

Par Gérard Dorwling-Carter



Il est né le 20 juillet 1925 à Fort-de-France et est décédé, sous le nom d'Ibrahim Frantz Fanon, le 6 décembre 1961 à Bethesda dans un hôpital militaire de la banlieue de Washington aux États-Unis.

Diplômé de psychiatrie, il s'est impliqué dans la lutte pour l'indépendance de l'Algérie et dans un combat international tiers-mondiste. C'est certainement là, la raison qui fait que d'aucuns ont tendance à l'opposer à Aimé Césaire, ne retenant de ce dernier que « le moratoire » au mot d'ordre d'autonomie.

Les recherches de Fanon ont porté sur les conséquences psychologiques de la colonisation, sur le colonisé et aussi le colon.

En 1943, il s'engage aux côtés de son camarade Marcel Manville dans l'Armée française de la Libération après le ralliement des Antilles françaises au général de Gaulle. Il explique cette décision par le fait que « chaque fois que la liberté et la dignité de l'homme sont en question, nous sommes tous concernés, Blancs, Noirs ou jaunes ». Il est blessé au combat dans les Vosges, mais se rend compte de l'idéologie ambiante faite d'une certaine « discrimination ethnique », entre autres choses.

Médaillé de l'armée, il obtient une bourse au titre d'ancien combattant et retourne faire des études de médecine en France, il dirige le journal étudiant Tam-Tam et participe à des mobilisations anticolonialistes, avec les Jeunesses communistes.

Il écrit alors « Peau noire, masques blancs » et n'hésite plus, dès lors, à dénoncer le racisme et la « colonisation linguistique » persistant en Martinique. Et quant à pour la France, il dira : « le Sud américain est pour le nègre un doux pays à côté des cafés de Saint-Germain ».

En 1953, médecin-chef psychiatrique en Algérie, il introduit des méthodes nouvelles adaptées au contexte culturel des patients musulmans algériens. Il entreprend, une exploration des mythes et rites traditionnels de la culture algérienne et prend le contrepied de l'École algérienne de psychiatrie qui décrivait l'algérien comme étant « Hâbleur, menteur, voleur et fainéant...un débile hystérique ; sujet, de surcroît, à des impulsions homicides imprévisibles. » Pour Fanon, c'est la colonisation qui dépersonnalise, qui fait de l'homme colonisé un être « infantilisé, opprimé, rejeté, déshumanisé, acculturé, aliéné, propre à être pris en charge par l'autorité colonisatrice. » « Pendant la colonisation, le colonisé n'arrête pas de se libérer entre neuf heures du soir et six heures du matin. Cette agressivité sédimentée dans ses muscles, le colonisé va d'abord la manifester contre les siens. C'est la période où les nègres se bouffent entre eux et où les policiers, les juges d'instruction ne savent plus où donner de la tête devant l'étonnante criminalité nord-africaine »

On évoque moins souvent les découvertes psychiatriques révolutionnaires de Fanon en milieu colonial pour privilégier son positionnement politique aux côtés du FLN : en effet, dès le début de la guerre d'Algérie, en 1954, il s'engage auprès de la résistance nationaliste et noue des contacts avec certains officiers de l'Armée de libération nationale ainsi qu'avec la direction politique du FLN.

Finalement, Il remet sa démission de médecin-chef de l'hôpital de Blida-Joinville en novembre 1956 puis est expulsé d'Algérie en janvier 1957. Dans la foulée, Il rompt avec sa nationalité française optant pour celle d'algérien, rejoint le FLN à Tunis, où il collabore à l'organe central de presse du FLN, El Moudjahid comme spécialiste des problèmes de torture, parce

qu'il avait soigné plusieurs tortionnaires comme psychiatre à l'hôpital de Blida. En 1958, il se fait établir un passeport tunisien au nom d'Ibrahim Omar Fanon. En 1959, il fait partie de la délégation algérienne au congrès panafricain d'Accra ; il publie L'An V de la révolution algérienne publié par François Maspero. En mars 1960, il est nommé ambassadeur du Gouvernement provisoire de la République algérienne au Ghana. Il échappe durant cette période à plusieurs attentats au Maroc et en Italie.

Avant sa mort, il demandera à être inhumé en Algérie. Son corps sera inhumé par Chadli Bendjedid, futur président algérien, dans le cimetière de Sifana près de Sidi Trad. Sa dépouille sera transférée en 1965, et inhumée au cimetière des « Chouhadas » (cimetière des martyrs de la guerre), près de la frontière algéro-tunisienne, dans la commune d'Aïn Kerma (wilaya d'El-Tarf).

Quant à l'opposition entretenue sur la pensée et la praxis politique des deux hommes, Frantz Fanon et Aimé Césaire, il convient de rappeler que de retour en Martinique, où il passe le baccalauréat, il avait soutenu la candidature d'Aimé Césaire (qui avait été son professeur), aux élections législatives d'octobre 1945. Et que Fort de France possède désormais une avenue à son nom bien que la proposition qu'en avait faite son maire, Aimé Césaire, depuis 1965 fut rejetée pendant des années. Deux héros dont l'admiration et le respect l'un pour l'autre n'est pas contestable.

Gdc



# Éruption de la montagne Pelée en 1902



**N**ous portons comme héritage l'éruption volcanique de la montagne Pelée en 1902 qui a été la plus meurtrière du **xxe** siècle ; par sa nuée ardente du **8 mai** en quelques minutes elle a entièrement détruit **Saint-Pierre**, effacé ses **30 000 habitants**, (le **1/5e** de la population de l'île) et laissé seulement **trois rescapés**, elle a envoyé par le fond une **vingtaine** de navires marchands restés en rade de **Saint-Pierre**.

Cette éruption, est classée comme étant la catastrophe la plus meurtrière du **xxe** siècle en France, mais aussi la plus meurtrière au monde depuis celle du **Krakatoa** en **1883**.

Les scientifiques décrivent l'activité de la montagne Pelée comme étant pourtant généralement « *modérée, avec des éruptions peu fréquentes, courtes, relativement faibles et lentes.* » Mais que « *... Cependant, son dynamisme magmatique peut être violent et son évolution, difficilement prévisible.* » et « *qu'en éruption, son magma d'andésite à labrador et hypersthène, très gazeux*

*et très visqueux, produit des nuées ardentes par explosions violentes de dégazage, des lahars par pluies de condensation de vapeur d'eau volcanique et vidange d'étangs temporaires, construit des dômes ou des aiguilles plus ou moins vacuolaires instables, mais pas de coulées de lave.* » Même si elle peut avoir de longues périodes de sommeil, n'émettant même pas quelques fumerolles.

Ce qui explique certainement le fait qu'en dépit de la mémoire délétère des Martiniquais, nous portons tous en nous ce syndrome historique : Belle et majestueuse, dominant la rade d'une ville chargée d'une riche histoire, nous savons qu'à tout instant la montagne peut dévaster, détruire les biens et les personnes se trouvant à sa portée.

Le préfet de région, Stanislas Cazelles a tenu une conférence de presse pour communiquer sur les résultats récents de l'activité de la Montagne Pelée, car en effet depuis quelques mois les scientifiques de l'observatoire volcanologique et sismique de Martinique observent une reprise de certaines formes

d'activité sur la montagne Pelée, des signes de « *changement dans l'activité de la montagne Pelée* » : une augmentation de séismes de l'édifice volcanique (pas ressentis par la population), des séismes profonds depuis avril 2019, des remontées de gaz les 8 et 9 novembre 2020, au point qu'un groupe d'experts consultés a recommandé le passage au niveau d'alerte jaune, le troisième niveau de vigilance sur une échelle de 5.

Les secousses de type volcano-tectonique enregistrées sur la Pelée dont le nombre est en augmentation constante depuis novembre 2019 sont des signes précurseurs d'une éruption, mais qui « *pourrait se produire à l'échelle de quelques années ou peut être moins* », explique Marc Chaussidon, directeur de l'institut de physique du globe de Paris venu sur place, à l'occasion. Le préfet a annoncé, pour répondre aux questions de la population, l'organisation de réunions publiques. La première le samedi 5 décembre à 14h30 au marché de la ville de Saint-Pierre. Le préfet a également annoncé la création d'un comité de liaison avec les scientifiques, les élus et les représentants de la société civile.

Dans ce contexte difficile de la pandémie de la Covid-19 cette annonce tombe comme un coup de tonnerre dans un ciel bien sombre. C'est peut-être la première fois de son histoire que cette population devra subir une telle pression sans pouvoir s'en libérer par le recours à ses méthodes culturelles traditionnelles : « *chanté Noël* », carnaval, rencontres conviviales diverses...

**Il y a certainement un enseignement à tirer de tout cela.**

# Quand donc les Martiniquais voudront-ils prendre en main leur destin ?

**(À propos du séjour à la  
Martinique du président  
Giscard d'Estaing  
en décembre 1974)**

Décembre 2020, cela fait 46 ans que le Président de la République Française, Mr Valéry Giscard d'Estaing, qui vient de décéder, avait séjourné, du 13 au 16 décembre 1974, à la Martinique, dans le cadre d'un voyage officiel aux Antilles, incluant une rencontre au sommet, avec le Président des Etats Unis, Mr Gerald Ford.



Les mémoires historiques ont souvent retenu, la rencontre au sommet, tant, dans ses aspects « exotiques » à l'hôtel de la Plantation Leyritz, à Basse-Pointe, par exemple, que, dans ses aspects, plus diplomatiques, à l'hôtel Méridien, au Trois Ilets, d'autre part. Notons, en passant, pour le regretter, que ces deux fleurons de l'hôtellerie Martiniquaise, jadis, ont disparu de notre paysage touristique

Les mémoires historiques, de décembre 74, ont souvent retenu, aussi, la rencontre ratée, en Mairie, entre Aimé Césaire, le député-Maire de Fort de France, à l'époque, et le Président de la République de passage. Des explications diverses ont fleuri sur ce ratage, dans la presse, comme dans les quolibets (le coq gaulois aurait « cayé » devant le coq martiniquais), même si les réseaux sociaux n'étaient pas encore nés.

Pour ce qui concerne, la mémoire personnelle de l'auteur de ces lignes, je retiens notamment, mon association indirecte à la préparation de la visite du Président Giscard d'Estaing. En ma qualité de collaborateur du Député Camille Petit, Maire de Sainte Marie, j'ai eu à répondre aux différentes instances sollicitant le député maire, sur le contexte de sa circonscription, laquelle avait connu, les graves événements de Chalvet, ayant conduit à la mort, en février 1974, de Renor Ilmany et Georges Marie-Louise. J'ai ra-

conté cet épisode, et mes relations, à cette occasion, avec le préfet Christian Orsetti, dans mon ouvrage « Partages de lectures », éditions Société des écrivains, 2018, Paris, 117 pages.

Faut-il ajouter, aussi, pour rester dans le registre des mémoires, que ce n'est que maintenant, après sa mort, que bien de nos concitoyens, du continent, comme dans les outre-mers, se remettent en mémoire, que c'est sous le mandat de Valéry Giscard d'Estaing, de 1974 à 1981, qu'ont eu lieu des réformes, notamment sociétales et économiques, qui ont impacté durablement la société française :

- L'abaissement de l'âge de la majorité de 21 à 18 ans
- La réforme de l'audiovisuel français, (création de TF1 et Antenne 2 et Radio France...)
- La légalisation de l'interruption volontaire de grossesse (IVG) (Simone Veil)
- La possibilité de divorce par consentement mutuel
- L'organisation de l'enseignement secondaire (collège unique)
- La réforme du Conseil Constitutionnel
- Pour nous, en Martinique, la Nationalisation de l'électricité (la SPDEM devient EDF)
- Le lancement du TGV
- Etc.....

Revenons cependant à la rencontre ratée, entre Valéry Giscard d'Estaing et Aimé Césaire, pour en évoquer un aspect plus durable, sur les perceptions de l'un et de l'autre sur les réalités mar-

tiniquaises et les conséquences qui pouvaient en découler, de nos jours encore.

Dans les 4 pages consacrées à Valéry Giscard d'Estaing, dans son N° du 4 au 6 décembre, le journal France-Antilles consacre, fort à propos, presque une page à ce ratage. Nous voulons retenir surtout, ici, la réponse fournie par Aimé Césaire, à la question du *Nouvel Observateur* :

## **Qu'aurait dit Aimé Césaire à Valéry Giscard d'Estaing ?**

A la question posée par l'envoyé spécial du *Nouvel Observateur* au député maire de Fort de France, qu'aurait-il dit à Valéry Giscard d'Estaing ? Le député-Maire aurait fait la réponse suivante, parue dans le n° du journal du 22 décembre :

**« Giscard a prétendu, tout au long de son voyage, que le problème politique était réglé, il n'avait pas à en parler...je lui aurais dit que cela est faux. Qu'il n'y a ici qu'un seul problème : le problème politique. Rien, absolument rien ne sera réglé avant qu'il ne soit tranché. Nous sommes ligotés dans un statut tel que nous ne sommes pas maîtres de notre destin. Nous n'avons ni le droit d'initiative, ni le droit à la responsabilité »**

*Suite page 13...*

# Des faits et des hommes

## La semaine utile de GDC

### LE ROYAUME-UNI: PREMIER PAYS AU MONDE À AUTORISER LE VACCIN PFIZER-BIONTECH.

L'agence nationale de santé, la Medicines and



Healthcare Products Regulatory Agency (MHRA) a donné son feu vert pour l'utilisation du vaccin anti-Covid-19. 100 000 doses, fabriquées en Belgique, sont attendues .

Le Royaume-Uni est le premier pays occidental à autoriser la mise sur le marché et l'utilisation du vaccin anti-Covid de l'américain Pfizer et de l'allemand BioNTech.

Le vaccin Pfizer-BioNTech nécessite deux injections à un mois d'intervalle pour être efficace et. Il doit être stocké à - 70 °C.

Le Royaume-Uni a précommandé 40 millions de doses du vaccin, manufacturé en Belgique, mais ne devrait pas recevoir plus de 100 000 doses à partir de la semaine prochaine. Plusieurs millions d'autres arriveront courant décembre.

La campagne vaccinale nationale pourrait commencer

dès la semaine prochaine. Le gouvernement a prévu trois modes de délivrance : les hôpitaux, des centres géants de vaccination et les centres de santé locaux. L'hôpital Nightingale, installé dans l'ExCel (centre de Londres), et le stade Ashton Gate, à Bristol (sud-ouest de l'Angleterre), sont en cours d'aménagement, grâce notamment au concours de l'armée. Seront vaccinés en premier les pensionnaires et personnels des maisons de retraite, les personnels de santé et les plus âgés (plus de 85 ans).

### L'AFFAIRE DES ÉCOUTES, LE PROCÈS DE NICOLAS SARKOZY, GILBERT AZIBERT ET THIERRY HERZOG.



#### Une très bonne analyse de ce procès par le journal Le Monde.

Pascale Robert-Diard signale « ...l'impossible vérité de ce procès des écoutes. La vie et les liens d'amitié y sont omniprésents, mais chaque partie est à la fois prisonnière de son statut et d'enjeux qui la dépassent. »(...) « ce que révèlent les écoutes est indiscutable, mais la défense ne peut pas le reconnaître. »

Ajoutant sur les enjeux de cette affaire que ce que révèlent ces écoutes n'a eu aucune conséquence, mais que l'accusation ne veut pas l'admettre.

Mais que toutefois l'issue de cette procédure et de ce procès, revêt une importance stratégique pour la suite tant



pour la défense que pour l'accusation, du fait de la longue suite d'épreuves judiciaires que devra subir l'ancien président de la République.

En 2014, il est incontestable que l'avocat général à la Cour de cassation a répondu aux multiples sollicitations de Thierry Herzog pour qu'il se renseigne, et influe, sur une décision que devait prendre à l'époque une autre chambre de la Cour, à propos de la légalité de la saisie des agendas présidentiels de Nicolas Sarkozy. Des agendas, pouvant être utilisés dans deux autres affaires, l'affaire Tapie (Adidas-Crédit lyonnais) et l'enquête sur le financement libyen de la campagne présidentielle de 2007.

Tout aussi établi que Thierry Herzog, promet à son ami magistrat pour sa retraite un poste honorifique à Monaco - rémunéré 5 000 euros l'an - de solliciter Nicolas Sarkozy pour qu'il fasse jouer ses relations dans la Principauté.

Finalement la Cour de cassation valide la saisie des agendas, Gilbert Azibert n'obtient pas le poste à Monaco. Mais pénalement, l'intention de commettre le délit - celui de trafic d'influence pour la décision de la Cour, celui de corruption pour le poste à Monaco - suffit à le caractériser.

Les enquêteurs ont acquis la conviction que MM. Sarkozy et Herzog avaient bénéficié d'une fuite les informant que leur ligne occulte était identifiée et placée sur écoute, mais l'enquête préliminaire n'a pu ni la prouver ni en identifier le ou les auteurs, et cette procédure s'est achevée par un classement sans suite.

### **SAUVETAGE CORSAIR : L'ETAT CRITIQUÉ.**

Le vice-président d'Air Caraïbes et président de French Bee, Marc Rochet est monté au créneau contre la promesse de prêt du gouvernement (141 millions d'euros dans un plan de financement de 297 millions) pour la réhabilitation financière de Corsair par un groupe d'investisseurs antillais menés par les Guadeloupéens Eric Kourry et Patrick Vial Collet.

Le PDG de Corsair, Pascal de Izaguirre réplique que l'Etat est dans son rôle et que sa compagnie n'avait rien eu à dire lorsque des aides ont été attribuées à Air Caraïbes auparavant.

Marc Rochet qui parle de distorsion de concurrence et de possible mise en difficultés de toutes les compagnies. Il n'entend pas porter plainte d'ici la validation de ce plan par le tribunal et par Bruxelles.

Max Rochet a annoncé qu'Air Caraïbes et French Bee vont acquérir quatre A350-1000 d'ici 2022. En outre, la compagnie low-cost French Bee pourrait intervenir



aux côtés d'Air Caraïbes, pour occuper le marché laissé qu'occupaient Norwegian Airlines, XL Airways et Level avant leur départ.

La réponse de Corsair à Air Caraïbes

Pascal de Izaguirre PDG de Corsair rappelle qu'Air Caraïbes a dans le passé,

« bénéficié d'un PGE et de multiples mesures de défiscalisation sans que Corsair ait trouvé à redire ». A ses yeux, Il est important de maintenir une concurrence sur les liaisons ultramarines et offrir aux consommateurs le choix avec des tarifs compétitifs, insiste le PDG de Corsair.

### **VACCIN CONTRE LE COVID-19 POUR TOUT LE MONDE DÈS JANVIER ?**

La France « disposera d'un potentiel de 200 millions de doses », qui permettront de « vacciner 100 millions de personnes », a annoncé le Premier ministre. La vaccination sera gratuite pour tous, commencera en janvier pour les seniors hébergés en établissements (un million), en février pour les personnes fragiles du fait de leur âge ou de leurs pathologies (14 millions), puis au printemps pour l'ensemble de la population qui le souhaite, a annoncé le chef du gouvernement.

La France disposera d'un potentiel de 200 millions de doses, ce qui permettrait de vacciner 100 millions de personnes puisque le vaccin nécessite à ce jour deux injections à quelques semaines d'intervalle - et que le gouvernement prévoit une « marge de sécurité ».

Le gouvernement a d'ores et déjà budgété 1,5 milliard d'euros dans le budget de la Sécurité sociale pour 2021.

La stratégie vaccinale sera présentée au Parlement au cours du mois de décembre, a déclaré Jean Castex, qui s'engage à ce que toute la transparence, toute la pédagogie soient faites sur les décisions que nous prendrons »(...)« dans le cadre d'un débat prévu par l'article 50-1 de la Constitution », qui peut impliquer un vote mais n'engage pas la responsabilité du gouvernement.

La campagne de vaccination commencera avec les deux vaccins, ceux des laboratoires Pfizer/BioNtech et Moderna, qui seront disponibles, après autorisation des autorités de santé européenne et française.

# Marinette Torpille :

« Les entreprises ne vivent pas d'aides, mais l'aide peut les empêcher de couler... »

*Conseillère exécutive de la CTM, Marinette Torpille est notamment en charge de l'aide aux entreprises. Dans les lignes qui suivent, l'élue détaille les dispositifs récemment validés par la Collectivité afin d'assister nombre de dirigeant.es, salarié.e.s et activités, cruellement impactés par la situation sanitaire et les décisions politiques de fermeture(s) ayant été "prescrites". Explications.*

**ANTILLA :** Avec le recul de ces derniers mois, comment avez-vous ressenti le premier confinement et ses conséquences ?

**Marinette TORPILLE :** Le premier confinement a été un 'séisme' pour l'économie : beaucoup d'entreprises ont dû fermer ; l'activité était à l'arrêt, avec toutes les conséquences que cela a engendré sur les plans économique, social et psychologique. Dès les premiers jours de mars, la CTM et notamment le champ dont je m'occupe, nous avons réfléchi et travaillé à mettre en place un dispositif pour aider les entreprises et les indemniser en partie : porter des aides complémentaires à celles proposées par l'Etat. Cela a été fait pour toutes les entreprises qui étaient à l'arrêt, et nous avons aussi un dispositif d'aides pour les ralentissements d'activités. Ce dispositif a relativement bien fonctionné ; nous avons mandaté près de **16 millions** d'euros, pour **5068** entreprises des secteurs du commerce, de la restauration, du tourisme, de l'hébergement, des services, etc. Je rappelle que ce dispositif a été fait dans l'urgence, et que, malgré tout, nous l'avons réalisé dans des temps records : la plate-



forme a été ouverte en mai, et on a fini de payer toutes les entreprises qui ont fait leurs demandes en octobre - même si, je le reconnais, ça ne va jamais assez vite pour le ou la chef.fe d'entreprise, qui tous les mois a des charges, des engagements, et qui n'avait pas de recettes durant ces six semaines de confinement. A côté de ce dispositif, nous avons mis en place un 'prêt d'honneur' instruit par

*Initiative Martinique Active* (association "satellite" de la CTM, ndr) à laquelle 5 millions d'euros ont été confiés pour accorder des prêts couvrant les besoins des entreprises en fonds de roulement, et les besoins en investissement liés au Covid pour les structures ayant dû aménager leur locaux afin de respecter les règles sanitaires. Ces prêts allaient jusqu'à 60.000 euros maximum, dont on cou-

vrait 50%. Et comme pour la subvention, nous ne demandons pas aux entreprises d'être à jour fiscalement et socialement - bien sûr on ne dit pas qu'il ne faut pas l'être (*sourire*) - ce n'était pas un critère d'attribution, donc nous avons eu beaucoup de demandes. L'avantage du prêt c'est un différé de remboursement d'un an, ce qui donne le temps aux entreprises de revenir à une activité plus ou moins normale.

### **Puis est venue l'annonce de ce deuxième confinement : comment avez-vous réagi ?**

Ce fut une grande surprise, du jour au lendemain et la veille d'un long weekend... Le tissu économique et les professionnels ont donc été 'cueillis à froid' ; c'était la réplique du 'séisme' de mars – et la réplique fait toujours plus mal – avec des entreprises qui étaient déjà fragilisées. Suite à cette annonce et après réflexions, nous avons retenu une indemnité égale au pourcentage du chiffre d'affaires (CA) du mois. Plus précisément, à partir du CA annuel pour 2019 nous calculons le CA moyen mensuel, donc le CA annuel divisé par 12, et nous indemnisons par tranche(s) : 30%, 60% et 80%. Jusqu'à 42.000 euros de chiffre d'affaires, on vous donne 80% ; entre 42.000 et 83.000 euros, c'est 60% ; et au-delà de 83.000 euros, c'est 30% ; le 'plafond' étant **150.000** euros. De plus, nous encourageons les entreprises qui n'ont pas licencié de salarié.e.s, en leur versant 3% de leur masse salariale annuelle au mois de novembre. J'ajoute d'ailleurs que l'Assemblée de la CTM a accepté de prolonger ce dispositif en décembre pour les entreprises qui restent fermées durant ce mois-là : donc *elles* auront aussi une indemnité en décembre. En outre, les entreprises touristiques qui n'ont pas eu d'obligation

## **« Nous sommes la seule région d'outremer à mettre en place un système complémentaire à celui de l'Etat »**

de fermeture mais qui n'ont pas fonctionné faute de clients et d'activités – loueurs de voitures, agences de voyage, guides touristiques etc. – sont éligibles au même 'système'.

Et nous avons fait une dérogation de taille et de chiffre d'affaires pour l'exploitant de salles de cinéma et les hôtels, avec également un 'plafond' de 150.000 euros et ce pourcentage sur la masse salariale pour ces établissements d'hébergement.

### **Avez-vous tiré des enseignements quant aux dispositifs relatifs au premier confinement ?**

Une 'leçon' évidente que nous tirons du premier dispositif, c'est d'avoir un nom différencié de celui de certains dispositifs étatiques. Manifestement, 'fonds de subvention territoriale' ressemblait trop à 'fonds de solidarité nationale' car il y a eu des confusions de la part de demandeurs. Donc là nous nous appelons '**Fonds Covid 19 vague 2**'. Surtout que nous sommes la seule région d'outremer à mettre en place un système complémentaire à celui de l'Etat. Il faut toujours le rappeler : les entreprises ne vivent pas d'aides, mais l'aide peut les empêcher de couler. Une entreprise vit d'activités, de chiffre d'affaires, mais l'aide permet de garder la tête hors de l'eau, de tenir durant la "tempête". Ce dispositif c'est **35 millions** d'euros, et les dossiers peuvent être déposés jusqu'au **31 décembre** 2020 via le site internet de la CTM :

([www.collectivitedemartinique.mq](http://www.collectivitedemartinique.mq)).

Et nous avons validé un **deuxième** dispositif – appelé **Balan Dijital** –

portant, vous l'aurez compris, sur le **numérique**. Tout d'abord, nous aidons les entreprises à engager leur transformation numérique, avec une "aide digitale TPE" (Très Petite Entreprise). Les structures ayant un CA annuel inférieur à 2 millions d'euros, auront donc la possibilité de s'équiper correctement en matériel et logiciels, afin d'aller sur des *marketplace*, d'avoir des outils collaboratifs, etc. Nous couvrons 80% de la dépense éligible ; dépense dont le maximum est de 10.000 euros. Ce dispositif représente une enveloppe de **15 millions** d'euros. Deuxièmement, nous lancerons un **appel à projets** ; nous choisirons un maximum de **cinq plateformes** collaboratives, en création ou en amélioration, pour mutualiser l'offre numérique pour l'entreprise, et faire en sorte que ces solutions permettent une continuité d'activités. Nous sommes prêts à accompagner ces plateformes dans leurs offres adaptées à nos TPE, jusqu'à 150.000 euros par projet. Cet 'appel à projets' représente une enveloppe de **750.000 euros**. Enfin le troisième produit de *Balan Dijital* s'appelle **Mofwazaj dijital**, dans lequel nous retiendrons des projets d'actions d'accompagnement d'entreprises. Par exemple avec 'Martinique Développement' (autre structure "satellite" de la CTM, ndr) nous accompagnons les petites boutiques de quartiers, que nous incitons à se digitaliser. Donc nous embaucherons, le temps d'un an ou deux, quelqu'un qui accompagnera le ou la chef.fe d'entreprise dans cette démarche. Et nous pouvons aider une association ou un groupement de structures qui a un programme d'accompagnement des entreprises en transformation numérique. De plus, nous proposons aux trois EPCI - *Cacem, Espace Sud* et *Cap Nord* - de les aider à avoir des

## **« C'était la réplique du 'séisme' de mars - et la réplique fait toujours plus mal... »**





« Cette crise sanitaire a été la preuve concrète que cette démarche est indispensable... »

'managers numériques territoriaux' au service des entreprises de leurs territoires. Production, développement, achat, vente, etc. : pour toutes ces questions les entreprises peuvent être accompagnées dans la prise de décision grâce à des webmasters territoriaux, de groupements ou d'associations.

**En somme vous avez essayé de couvrir toutes les interrogations entrepreneuriales possibles ?**

Absolument ; nous avons essayé d'être cohérents et de voir le besoin dans sa **totalité** : équipement, conseils, accompagnement et offres de qualité. Nous n'avons rien oublié pour faire que cette transformation numérique soit une réussite. Et pour une enveloppe totale de **16,5 millions** d'euros. En effet nous nous

sommes rendus compte que sans cette démarche numérique permettant la continuité d'activités en cas d'empêchement sanitaire, c'est très difficile... Cette crise sanitaire a été la preuve concrète que cette démarche est indispensable et incontournable. Et les gens qui avaient des réticences ont compris qu'il fallait s'y mettre. Aujourd'hui nous vous accompagnons financièrement pour faire cette transformation numérique. Donc allons-y ! (*sourire*). Concernant ce dispositif *Balan Dijital*, tous les dossiers doivent être déposés avant le **30 juin** prochain. Et je tiens à remercier les services de la CTM liés à l'entreprise, pour avoir produit ces dispositifs en peu de temps.

**Pour conclure un mot sur le Salon OSE !. Aura-t-il lieu cette année ?**

Oui et ce sera un événement à la fois dématérialisé et démultiplié en quatre 'points de base', en quatre lieux de connexion en Martinique. Il y aura des webinaires, des ateliers, des conférences, etc. Ce Salon OSE ! se déroulera les **24, 25 et 26 mars** prochains, avec un pôle important sur le digital, qui montrera notamment que des martiniquais sont à la pointe des hautes technologies. Nous montrerons qu'en Martinique nous savons faire des événements dématérialisés et d'une envergure certaine.

**Propos recueillis  
par Mike Irasque,  
le Mardi 1er décembre 2020**

## Quand donc les Martiniquais voudront-ils prendre en main leur destin ?

Dans un premier temps, il faut reconnaître que VGE (Valéry Giscard d'Estaing) avait raison.

De son point de vue, qui peut être qualifié d'objectif, le problème politique était réglé ; car, en effet, c'est lui qui avait gagné l'élection présidentielle, 7 mois plus tôt, et non François Mitterrand, le candidat de la plus-part des personnels politiques de la Martinique, dont Aimé Césaire. Les électeurs Martiniquais, comme ceux du continent avaient tranché le problème politique.

Sur 60,19% de votants, en 1974 (39,81% d'abstention donc), 55120 voix, soit 57,08% s'étaient portées sur Valéry Giscard d'Estaing. Et 41441 voix, soit 42,92% s'étant portées sur François Mitterrand

Les électeurs martiniquais prenaient des lors une sorte d'habitude, qu'ils récidiveront, par la suite, d'infliger de sérieux revers à leurs personnels politiques.

Au « coup suivant », alors que leur personnel politique, pour beaucoup, les invitait à voter pour François Mitterrand, sur 55,7% de votant, soit 44,93% d'abstention donc, ce sont 80 653 voix, soit 80,56 % qui se portaient sur VGE ; Tandis que Mr François Mitterrand, qui ne recueillait, chez nous, que 19 459 voix, soit 19,44%, était élu...au plan national.

Et si, probablement, dans un second temps, Aimé Césaire, avait vu juste ! Et n'avait-il pas aussi raison, dans son propos de 1974, disant : « **Qu'il n'y a ici**

**qu'un seul problème : le problème politique. Rien, absolument rien ne sera réglé avant qu'il ne soit tranché »**

Par la suite, et depuis cette date de 1974, la gauche est arrivée au pouvoir en 1981, il y a eu le moratoire du PPM, on a vu arriver les réformes de décentralisation, les nouvelles institutions du Conseil Régional, puis de la Collectivité territoriale de Martinique. Des « évolutions » incontestables donc. Mais elles ont contribué à faire mentir cette autre partie du propos d'Aimé Césaire, disant :

**Nous sommes ligotés dans un statut tel que nous ne sommes pas maîtres de notre destin. Nous n'avons ni le droit d'initiative, ni le droit à la responsabilité»**

Cette situation à pour nom, en science politique, l'Hétéronomie. C'est dans cette situation semble-t-il que se débattaient les Martiniquais, hésitant à prendre leur destin en main.

Certains, du haut de leurs convictions idéologiques leur reprochent ces hésitations. Mais à chaque crise grave, chacun, de manière consciente ou implicite font hommages à cette situation d'hétéronomie. Il ne donne pas toujours de « droit d'initiative, ou de responsabilité », certainement. Certains assistent, avec frustrations, même quand ils pourraient être associés, de voir l'Etat, le Préfet, et l'ARS, décider de notre destin, dans l'actuelle situation, qui n'est pas seulement une crise sanitaire. Mais cette situation d'hétéronomie donne cependant des « garanties ». Lesquelles garanties reposent, en partie, voire

principalement, sur l'Etat, et l'Europe. Que serait Saint Martin et Saint Barthélemy, sans ces garanties, en dépit de leurs statuts, après le passage du cyclone IRMA. De même, certains analystes n'hésitent pas à dire que le paysage politique de la Guadeloupe a « évolué » sensiblement après le passage du « méchant » cyclone Hugo le 16 septembre 1989.

Tout cela, pour dire que la situation d'hétéronomie présente parfois, un certain « confort » en termes d'initiative ou de responsabilité qu'elle évite d'assumer, puisse que l'on sait qu'elles seront assumées par d'autres. Mais un tel « confort » n'est pas sans inconvénients : le sentiment de ne pas maîtriser son destin peut devenir insupportable, jusqu'au jour où on décide de prendre le chemin de la maîtrise de son destin.

A l'évidence les circonstances actuelles seraient peu propices pour que les Martiniquais prennent ce chemin.

Et pourtant, de nombreuses initiatives, à encourager, et soutenir, vont dans ce sens, ici, chez nous. Qu'il s'agisse de celles qui visent des actions de souveraineté alimentaire. Qu'il s'agisse de celles qui visent des actions de souveraineté sanitaire. Qu'il s'agisse de celles qui visent des actions de souveraineté énergétique

**Fort de France le 6/12/2020  
José NOSEL**



**125 commerces et services  
à votre disposition.**

**2000 places de parking.**

**Ouvert du :**

**Lundi au Jeudi de 9 heures à 20h30**

**les Vendredis et Samedis de 9 heures à 21h**

## PESTICIDES : Porter la voix des ouvrier(e)s agricoles



Yvon Sérénus (Jik an Bout)

**Lors de la séance plénière en visioconférence de l'Assemblée de la CTM, le 1<sup>er</sup> décembre dernier, le 'Collectif des ouvrières et ouvriers agricoles empoisonnés par les pesticides' a notamment partagé les points de revendication découlant de son important travail de 'terrain'. Éléments, non-exhaustifs, de présentation.**

Constitué il y a un an, ce *Collectif* rassemble d'ancien(ne)s ouvrier(e)s agricoles et leurs ayants droit, et est notamment soutenu par des figures féminines des historiques grèves de 1974. Ainsi depuis plusieurs mois le *Collectif* mène une minutieuse et patiente **enquête** de 'terrain' dans le péyi, recueillant la parole de travailleurs et travailleuses agricoles, majoritairement à la retraite (« Ceux qui travaillent toujours parlent peu. Sans doute par crainte des **représailles** »,

indiqua à ce sujet **Yvon Sérénus**, le président du *Collectif*, dans une récente interview à *France-Antilles*). Un travail de recensement des maladies et autres pathologies dont souffrent ces toujours actifs/ves et ancien(ne)s ouvrier(e)s, avec, à écouter Yvon Sérénus, de très fortes convergences dans les réponses des interrogé.e.s : « maladies endocriniennes et métaboliques, cancer du sein, de la prostate, thyroïde, polyarthrite, règles douloureuses pour les jeunes, déformation génitale, impuissance, problèmes cardiaques, baisse de plaquettes de sang, etc. ». Toute cette effrayante énumération sans oublier – hélas et comment le pourrait-on – les nombreux décès. Dans l'entretien précité Yvon Sérénus partage notamment cette information absolument glaçante (entre autre termes) : « On connaît des quartiers où **tous** les habitants sont décédés de cancers, sauf une personne,

par suicide. »

**Outre nos conseillers et conseillers de la CTM, ainsi que** tous nos parlementaires, une délégation du *Collectif* devrait prochainement rencontrer, à Paris, des représentants des principaux partis politiques français (« à l'exclusion du *Rassemblement National* », précisa Yvon Sérénus), le président du Sénat et des parlementaires européens ; ceci afin de présenter les conclusions de cette enquête (qui devrait s'achever à la fin de ce mois de décembre) et leurs revendications. A suivre, forcément.

**Mike Irasque**

**Ci-après les onze points de revendications, tels que lus par Rose-Marie Marie-Luce\*, la secrétaire adjointe du Collectif, au début de cette séance plénière :**

- 1)** La prise en charge, par l'Etat, de tous les frais médicaux des ouvrier(e)s agricoles en activité ou à la retraite et/ou leurs ayants droit, liés à leur exposition aux produits phytosanitaires, en raison de leur activité professionnelle et/ou de leur lieu de résidence.
- 2)** La mise en œuvre d'une campagne de dépistages sanguins afin de déterminer le taux de pesticides et de chlorocone dans le sang des ouvrier(e)s agricoles, des pêcheurs et de leurs ayants droit, dans un premier temps, avant d'étendre le dispositif à l'ensemble de la population martiniquaise, dans un deuxième temps.
- 3)** La reconnaissance, au cas par cas, par des médecins experts des pathologies d'origine professionnelle, des pathologies dont sont affecté(e)s les ouvrier(e)s agricoles en tant que maladies professionnelles, en raison de leur exposition à un risque chimique dans les exploitations de bananes,



d'ananas et de cannes à sucre.

**4)** La revalorisation des retraites des ouvrier(e)s agricoles et la reconstitution de leurs carrières, car nombre d'ouvrier(e)s agricoles n'ont pas bénéficié des déclarations sociales, durant de nombreuses années, nécessaires à la perception d'une retraite, laquelle n'est, de fait, pas calculée au prorata des années de travail réellement effectuées. Avec minimum de 1000 euros. Et Rose-Marie Marie-Luce d'ajouter que « le montant des pensions des concerné.e.s oscille pour l'essentiel entre 200 et 700 euros, et que celles et ceux qui désirent bénéficier d'un "minimum vieillesse" sont invité.e.s à hypothéquer leurs biens afin que l'Etat récupère sa mise si les héritiers ne sont pas en mesure de rembourser les sommes versées pour atteindre ce minimum. » La secrétaire adjointe du *Collectif* poursuit : « La constitution des dossiers a été rendue quasiment impossible parce que souvent le travail n'était pas déclaré par les employeurs, parce que les travailleurs ont oeuvré tour à tour sur de nombreuses habitations qui ont disparu ou changé de propriétaire, ou parce que vivant dans des habitats très précaires, les ouvriers ont perdu beaucoup de papiers à l'occasion des différents cycles. »

**5)** L'indemnisation des préjudices corporel, moral, d'anxiété et économique subis par les ouvrier(e)s agricoles et leurs ayants droit. Nombre d'ouvrier(e)s sont déjà décédé(e)s en raison de leur exposition aux produits phytosanitaires dans les exploitations



précitées, et dans la grande majorité des cas au mépris des règles d'hygiène et de sécurité édictées par le code du travail.

**6)** L'installation de centres de recherche, de dépistage et de soins, spécialisés dans le domaine des empoisonnements aux pesticides.

**7)** La mise en place de structures médicales et d'accompagnement psychologique et nutritionnels visant à assurer une aide aux ouvrier(e)s agricoles et à leurs ayants droit, suite aux décès de membres de leur famille ayant travaillé dans les exploitations susvisées.

**8)** La suppression des taxes foncières pour tou(te)s les ouvrier(e)s agricoles. Et Rose-Marie Marie Luce d'indiquer : « C'est au prix de la sueur et du sang que certains et certaines ont pu acheter des lopins de terre. D'autres sont encore des occupants sans titre de propriété. Il est demandé à ces personnes, qui touchent de 200 à 700 euros de pension mensuelle, de payer

des taxes foncières allant de 800 à 2000 euros par an. »

**9)** L'interdiction totale de l'utilisation, dans l'agriculture, de pesticides et de tous autres produits toxiques, mettant en danger les ouvrier(e)s agricoles mais encore l'ensemble de la population martiniquaise en raison du caractère exigu du territoire, et de sa contamination présente.

**10)** La mise en place d'épiceries solidaires, ou de tout autre dispositif permettant de mettre à disposition des ouvrier(e)s agricoles et de leurs ayants droit, une alimentation et un approvisionnement en eau exempts de produits phytosanitaires (et notamment de chlordécone), en raison de leur état de santé.

**11)** La décontamination de l'ensemble des populations martiniquaise et guadeloupéenne, la dépollution des sols, la réfection des réseaux de distribution d'eau dont le mauvais état contribue à maintenir l'empoisonnement au travers de la consommation de celle-ci, la mise à disposition, pour les agriculteurs et les jardins domestiques, des terres contrôlées par l'Etat (ONF, etc.).

*\*Ouvrière agricole au Robert, la mère de Rose-Marie Marie-Luce est décédée d'un cancer du sein, diagnostiquée à l'âge de 47 ans. Elle décédera à l'âge de 53 ans. Quand la souffrance, intime, d'une famille, nourrit au quotidien la force de la lutte. (MI)*



Anba bannan-lan (DR)

# LA DOMINIQUE : National Geographic distingue la Dominique



Plézi lanati (DR)

**L'**édition anglaise du prestigieux et célèbre magazine - le 'National Geographic Traveller UK' - a en effet intégré notre voisine dans sa liste 'Best of the World 2021' des destinations à découvrir le plus vite possible.

Plus précisément, la Dominique est la **seule** île de la Caraïbe à faire partie de cette liste de l'édition anglaise du magazine ("aux côtés" de lieux situés en Espagne, au Mexique, aux USA, en Corée du Sud, en Chine, en Géorgie etc.) ; une liste établie en collaboration avec les 16 autres "homologues" du média et qui met en valeur les destinations de futurs voyages selon **cinq catégories** : Nature et Faune, Aventure, Culture et Histoire, et Voyage familial.

Cette liste sera publiée dans l'édition de Janvier-Février 2021 du magazine, et est disponible dans les kiosques du Royaume-Uni depuis le 03 décembre dernier. La luxuriante forêt tropicale dominiquaise et le Boiling lake (le 'lac bouillonnant' de sources chaudes, ndr) sont notamment valorisés dans l'article du magazine, comme étant des espaces à découvrir absolument par les personnes aventureuses. Une liste des « meilleurs mondiaux » incluant, tou-

jours selon le magazine, des destinations faisant la démonstration de "communautés **résilientes**, d'efforts innovants en termes de conservation, ainsi que d'opportunités passionnantes et excitantes pour de futures explorations."

**« Un témoignage de tout le dur labeur de nos nombreuses parties prenantes... »**

Denise Charles, la ministre du tourisme et des transports de la Dominique, déclara notamment ceci : « Nous sommes

ravi.e.s de cette reconnaissance par le 'National Geographic Traveller UK' de nos efforts pour développer et promouvoir le tourisme d'aventures à la Dominique. Cette niche est en effet l'une de nos pierres angulaires afin de développer un produit touristique résilient, en étroite collaboration avec nos partenaires. C'est en outre un témoignage de tout le dur labeur de nos nombreuses parties prenantes et acteurs, qui continuent de proposer des **expériences** de concert avec nos éléments naturels. »

**« Cette reconnaissance confirme la Dominique dans son positionnement comme étant l'Île Nature de la Caraïbe. Et nous sommes absolument enchanté.e.s que National Geographic ait confirmé cela à ses très nombreux lecteurs. Cette forme d'accolade saisit l'expérience 'transformative' que vous vivrez à la Dominique, expérience qui est rendue encore plus idéale maintenant, durant ces difficiles moments de la Covid-19, et dans le futur »,** déclara quant à lui Colin Piper, président et directeur du département 'Tourisme' à Discover Dominica.

**Traduit de l'anglais par Mike Irasque**

*Crédit photos : Discover Dominica.*



Un écrin vert (DR)



*Denise Charles, la ministre du Tourisme (DR)*



Art :

## Et la vie irrigua les murs...

**D**u 26 novembre au 06 décembre derniers s'est déroulée - pour la deuxième fois consécutive sous nos cieux - la neuvième édition du festival itinérant **IPAF** (*International Public Art Festival*), événement célébrant l'art mural. Eu égard à la pandémie de la *Covid-19* et ses conséquences, cette année le festival avait une dimension martinico-française, car donnant à apprécier la créativité et le talent de six plasticien.ne.s\*, péyi et de l'Hexagone. "Des hommes et la mer des Caraïbes", tel était le thème de cette nouvelle édition, dont la majorité des impressionnantes, colorées et inspirantes créations ornent désormais certaines façades des **Terres Sainvilles**. Un quartier qui, depuis la semaine dernière, arbore également des dizaines de beaux **portraits**, en noir et blanc, de volontaires (habitant.e.s des Terres Sainvilles et plus largement foyalais.e.s, passant.e.s, etc.). Des photographies réalisées et ciselées par **Jordan Beal**, **Samuel Mourouvin** et **René-Charles Suvélor** (alias notre *Benny nasyon*) dans le cadre d'un projet global coordonné par l'association '*La Station Culturelle*'.

**Puisse l'Art continuer d'irriguer d'autres murs, encore et encore... .**

**Mike Irasque**

\*Gwladys Gambie et Bahbou Floro (Martinique) ; Murmure Street, Lorraine Motti, Vinie Graffiti, Veks Van Hilik (France).



*Une oeuvre de Vinie Graffiti (MI)*





== Ajl 01922.1949 ==

**GMR**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 100 euros**  
**Siège social :**  
**23, Avenue Sainte Catherine**  
**97233 SCHOELCHER**  
**881 576 375**  
**RCS FORT DE FRANCE**

### AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes de la décision de l'associée unique du 30 novembre 2020 il résulte que: Le siège social a été transféré à 51 route Des Rochers 97204 FORT DE FRANCE, à compter du 30 novembre 2020. L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de Fort-de-France.

Pour avis,  
 Ajl 01922.1949

== Ajl 01935.1949 ==

**BLS RH Consulting**  
**Au capital de 8000 euros**  
**Siège social :**  
**20 Avenue des Arawaks,**  
**97200 Fort de France**

### AVIS DE CRÉATION

Il a été décidé la création d'une SAS avec les caractéristiques suivantes :

**Nom :** BLS RH Consulting

**Capital de** 8000 euros

**Siège social :** 20 avenue des Arawaks, 97200 Fort de France

**Objet :** *L'objet social de la société en France et à l'étranger est :*

- La fourniture de prestations de services en ressources humaines,
- Le conseil juridique et social,
- La mise à disposition de professionnels RH externalisés,
- La formation professionnelle,

**Président :** Mme BOLINOIS Cynthia

Pour avis et mention,  
 Le Président  
 Ajl 01935.1949

== Ajl 01938.1949 ==

**CONCEPT CV**  
**SIEGE SOCIAL :**  
**7, Rue Paul Gauguin, Petit Manoir**  
**97232 Le Lamentin**

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Fort de France en date du 6 décembre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**FORME :** Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

**DENOMINATION :** CONCEPT CV

**SIEGE SOCIAL :** 7, Rue Paul Gauguin, Petit Manoir, 97232 Le Lamentin

**OBJET :** La Société a pour objet en Martinique, en France, dans la Caraïbe et à l'étranger :

Toutes activités d'agence de Communication, activité de conseil en communication et marketing au moyen de tous supports notamment par internet, presse, et tout média interactif. Toute activité de relations presse et relations publiques.

Toute activité d'agence de publicité, notamment la conception et réalisation de magazines, de campagnes publicitaires, vente d'espaces publicitaires pour son compte ou celui de tiers, publicité sur lieu de vente.

Activité de création graphique et de production vidéo et 3D. L'organisation de tout événement public, privé ou associatif tels que, spectacles, concerts, fêtes, conventions, séminaires. L'achat, la vente, la location de tout matériel en rapport direct ou non avec son objet social en ce compris tout véhicule terrestre, bateau, navire.

L'achat, la vente de toute denrée alimentaire brute ou élaborée ainsi que de toute boisson.

La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et franchises concernant ces activités.

La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ; Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement ; Toutes opérations quelconques destinées à la réalisation de l'objet social.

**DUREE :** 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

**CAPITAL :** 100 euros

**PRÉSIDENT :** Monsieur PIED Philippe demeurant 7, Rue Paul Gauguin, Petit Manoir, 97232 Le Lamentin, Martinique.

**IMMATRICULATION :** Au registre du commerce et des sociétés de Fort de France

Pour avis,  
 Le Président  
 Ajl 01938.1949

== Ajl 01921.1949 ==  
**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution d'une Société représentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** KEYLEK 2. **Forme :** Société Civile Immobilière. **Siège social :** Immeuble la Grand-Voile, Zac de l'Etang Z'abricot, 97200 FORT DE FRANCE.

**Objet :** L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers

en question. Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptible d'en favoriser le développement. Et, généralement toutes opération civile pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société. **Durée :** 99 années. **Capital :** 1.000,00 euros. **Gérance :** Monsieur Axel JOBELLO, demeurant 44, rue Aubin Edmond, Lotissement Case Navire, 97233 SCHOELCHER. Immatriculation au RCS de FORT DE FRANCE.

Pour avis,  
 Ajl 01921.1949

== Ajl 01939.1949 ==

**LILI MOOD**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 1.000 euros**  
**Siège social :** 119, rue Lamartine  
**97200 Fort de France**  
**523 004 760**  
**R.C.S. FORT DE FRANCE**

### AVIS DE PUBLICITE

Aux termes de la décision de l'associée unique du 1er décembre 2015, il résulte que :

Le siège social a été transféré à Centre Commercial Villa des Lucioles 28 rue de la Clairière, 97200 Fort-de-France.

L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Fort de France.

Pour avis  
 Ajl 01939.1949

== Ajl 01911.1949 ==

**NETONE SYSTEMS**  
**SARL AU CAPITAL DE 7500€**  
**Siège social :** Acajou Palmiste chez Georges  
**Ozier la Fontaine**  
**97232 LE LAMENTIN**  
**512 209 651 RCS de FORT DE FRANCE**

### AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

En date du 06/02/2020, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur Mr Stéphane MONROSE demeurant Alize 5, B4 Cité Godissard, 97200 Fort-De-France, pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 06/02/2020.

L'adresse de la liquidation est C/O Stéphane MONROSE demeurant Alize 5, B4 Cité Godissard, 97200 Fort-De-France. Radiation au RCS de FORT DE FRANCE.

Le liquidateur,  
 Pour avis,  
 Ajl 01911.1949



== Ajl 01918.1949 ==



AVIS D'ATTRIBUTION

Identification du Pouvoir Adjudicateur :

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE**  
DGA8 Infrastructures et Equipement - Rue Gaston DEFERRE CS 30137-97201 Fort-de-France Martinique. **Tél.** : 0596-59-63-00. **Télécopie** : 0596-72-68-10. **Adresse Internet** : <https://collectiviteterritorialede martinique.achatpublic.com>.

**Référence de l'avis publié au BOAMP** : 20-132627. **Avis d'attribution à récupérer par voie électronique sur le site** :

<https://collectiviteterritorialede martinique.achatpublic.com>.

**Référence** : MODULAIRE-20-24

**Intitulé attribué au marché** : Fourniture, pose et réparation de modulaire sur le patrimoine de la Collectivité Territoriale de Martinique.

Pour avis  
Ajl 01918.1949

== Ajl 01930.1949 ==

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/10/2020, il a été constitué une SASU dénommée **PG INVEST** à capital variable minimum : 1.000 €, maximum : 5.000.000€. **Siège social** : Zone industrielle de Champigny 97224 Ducos. **Objet** : La fabrication de menuiserie aluminium et tout autres matériaux. La fabrication, la vente et la découpe de miroiterie. La fabrication de rideaux métalliques et volets roulants. Commerce de gros. **Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Fort de France. **Président** : Pascal GALLONDE demeurant Habitation Jacqua 97223 Le Diamant. **Admission aux assemblées et droits de votes** : chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives, chaque action donne droit à une voix. Immatriculation au RCS de Fort de France.

Pour avis  
Ajl 01930.1949

== Ajl 01920.1949 ==

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** : KEYLEK 1. **Forme** : Société Civile Immobilière. **Siège social** : Immeuble la Grand-Voile, Zac de l'Etang Z'abricot, 97200 FORT DE France. **Objet** : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptible d'en favoriser le développement. Et, générale-

ment toutes opération civile pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société. **Durée** : 99 années.

**Capital** : 1.000,00 euros. Monsieur Axel JOBELLO, demeurant 44, rue Aubin Edmond, Lotissement Case Navire, 97233 SCHOELCHER. Immatriculation au RCS de FORT DE FRANCE.

Pour avis,  
Ajl 01920.1949

== Ajl 01926.1949 ==

TI PRESTIGE

**Société par actions simplifiée**  
**Au capital de 5 000 euros**  
**Siège social** : lieudit Anse cafard  
97223 LE DIAMANT

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LE DIAMANT du 24 novembre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société par actions simplifiées. **Dénomination** : TI PRESTIGE. **Siège** : lieudit Anse cafard – 97223 LE DIAMANT. **Durée** : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. **Capital** : 5 000 euros. **Objet** : pizzeria, vente sur place ou à emporter de toutes denrées alimentaires, de toutes boissons alcoolisées et non-alcoolisées, la livraison desdites denrées alimentaires, traiteur. **Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **Agrément** : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. **Président** : Monsieur Christophe GEERAERT, demeurant quartier Bitaille – 97223 LE DIAMANT. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés Fort-De-France.

Pour avis,  
Le Président  
Ajl 01926.1949

== Ajl 01927.1949 ==

SCI FREJAKA

**Société Civile Immobilière**  
**Capital** : 1 830€  
**Terreville Grand Village - Rue de la Grace**  
**Villa N°4 - 97233 SCHOELCHER**  
**Siret** : 494 873 151 00018  
**En dissolution**

AVIS DE LIQUIDATION

Le 14/05/2020 l'AGE à approuvée les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 03/04/2020, à titre de régularisation. Radiation au RCS de Fort-de-France.

Pour avis  
Ajl 01927.1949

== Ajl 01928.1949 ==

Par acte SSP du 01/12/2020, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** : ELITO. **Objet social** : Transports de marchandises, de matériel, de véhicules, remorquage, location, dépannage de véhicules. **Siège social** : Voie N°3 Quartier Rosière, 97212 Saint-Joseph. **Capital** : 1000€. **Durée** : 99 ans. **Président** : M. ELIMORT Tony, demeurant Voie N°3 Quartier Rosière, 97212 Saint-Joseph. Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. **Clause d'agrément** : Agrément pour toutes les cessions. Immatriculation au RCS de Fort-de-France.

Pour avis  
Ajl 01928.1949

== Ajl 01931.1949 ==

AVIS DE CONSTITUTION

**Domination** : ED Nettoyage SAS. **Capital** : 200€. **Objet** : Activité de nettoyage et toutes opérations industrielles. **Durée** : 40 ans. **Président** : Mr LOR-SOLD Alex. **Siège** : Résidence capucine route de belême 97232 LE LAMENTIN.

Pour avis  
Ajl 01931.1949

== Ajl 01932.1949 ==

CAFE CHERI

**Société à responsabilité limitée**  
**Au capital de 10 000 euros**  
**Siège social** : C/o Logitex 4 rue Cadastre  
Etang Z'abricot 97200 FORT-DE-FRANCE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LE LAMENTIN du 30 septembre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme sociale** : Société à responsabilité limitée. **Dénomination sociale** : CAFE CHERI. **Siège social** : C/o Logitex 4 rue Cadastre Etang Z'abricot 97200 FORT-DE-FRANCE. **Objet social** : la restauration traditionnelle sur place et à emporter, vente à emporter de toutes denrées alimentaires, salon de thé, vente de pâtisseries, de toutes boissons alcoolisées et non-alcoolisées, café, traiteur, événementiel. **Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. **Capital social** : 10 000 euros. **Gérance** : Monsieur Laurent POYEN, demeurant quartier Pointe Chaudière 97280 LE VAUCLIN. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de FORT-DE- FRANCE.

Pour avis  
La Gérance  
Ajl 01932.1949

== Ajl 01933.1949 ==

**Agnès MONDESIR**  
**Avocat à la Cour**  
 05 rue Toussaint Louverture  
 97200 FORT DE France  
 Tel : 05.96.60.18.46

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**  
**RG : 20/00003**

Il sera procédé le MARDI 19 janvier 2021 à 10H00, en l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Fort de France 35 boulevard du Général de Gaulle à la vente sur licitation des biens suivants en un seul lot :

Un immeuble de Type F5 comprenant 4 chambres deux salles d'eau, deux WC, une cuisine, deux verandas un loggia et une buanderie, d'une surface de 159m<sup>2</sup> sis à RVIÈRE SALEE Lieudit Petit Bourg 12 lotissement des Alizés cadastré section C n°506 d'une contenance de 630m<sup>2</sup>.

**SAISI A LA REQUETE DE :**

La société NACC, Subrogée dans les droits de la SGBA-SOGELEASE. SAS au capital de 4 945 220,33€. RCS PARIS n°407 917 111. Siège social 37 blv Suchet 75016 Paris.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Tribunal Judiciaire de Fort de France ou au cabinet de Maître Agnès MONDESIR. Les enchères s'ouvriront sur la mise à prix de **QUATRE VINGT DIX MILLE EUROS (90.000 euros)**. LES ENCHERES NE PEUVENT ETRE PORTEES QUE PAR MINISTRE D'AVOCAT INSCRIT AU BARREAU DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE FORT DE FRANCE. Pour toute visite sur place, se rapprocher de l'étude l'étude de SCP MONIER & P. JULLIAN & S. LUCENA-SERRANO G. BEAUREGARD, huissier de justice. **Tel : 05 96 61 09 62.**

Pour Avis.  
 Ajl 01933.1949

== Ajl 01934.1949 ==

**PAYSAJ' SARL**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 15.000 €**  
**Siège social : N° 46, rue n° 4, Cité Dillon**  
**97200 FORT DE FRANCE**  
**RCS Fort de France 513.570.267**

**ANNONCE LEGALE**

Aux termes d'une délibération en date du 24 novembre 2020, la collectivité des associés a nommé en qualité de gérant, Monsieur Jean -Pierre LAURENT, demeurant : Résidence Riviéra, Californie 97232 LE LAMENTIN, pour une durée indéterminée en remplacement de Madame Claudine SIVAGER, révoquée par l'assemblée générale du 9 octobre 2020. L'article 18 des statuts a été modifié en conséquence. Le nom de Madame Claudine SIVAGER a été retiré de l'article 18 des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui du nouveau gérant.

Pour avis  
 La Gérance  
 Ajl 01934.1949

== Ajl 01936.1949 ==

**M3 ANTILLES**  
**SAS au capital de 400 000 €**  
**Siège social : ZI LA LEZARDE VOIE 1**  
**97232 Le Lamentin**  
**498 054 303 RCS de Fort-de-France**

**AVIS DE MODIFICATION**

L'associé unique le 15/09/2020 a décidé de ne pas dissoudre la Société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social. Modification au RCS de Fort-de-France.

Pour avis  
 Ajl 01936.1949

== Ajl 01937.1949 ==

**M3 ANTILLES TECHNIQUE**  
**SARL au capital de 100 000 €**  
**Siège social : ZI LA LEZARDE VOIE N 1**  
**97232 Le Lamentin**  
**529 242 554 RCS de Fort-de-France**

**AVIS DE MODIFICATION**

L'associé unique le 15/09/2020 a décidé de ne pas dissoudre la Société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social. Modification au RCS de Fort-de-France.

Pour avis  
 Ajl 01937.1949

== Ajl 01940.1949 ==

**LE SPECIALISTE DE L'EMBALLAGE**  
**Société par actions simplifiée**  
**Au capital de 200 000 euros**  
**Siège social : Zone PME-PMI de Rivière**  
**Roche 97252 FORT DE FRANCE CEDEX**  
**383733797 RCS FORT DE FRANCE**

Aux termes d'une délibération en date du 27 novembre 2020, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé Madame Corinne de SEVERAC domiciliée au 35, boulevard des Recollets 31400 TOULOUSE, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de Madame Julie ROUSSEL, elle-même appelée aux fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de Monsieur Eric DALBADIE, en raison de la démission de ce dernier.

Pour avis,  
 Le Président  
 Ajl 01940.1949

== Ajl 01945.1949 ==



**AVIS DE MARCHÉ**

**Identification de l'organisme qui passe le marché**  
 : Collectivité Territoriale de Martinique DGA 8 Infrastruc-

tures et Equipement – Rue Gaston Defferre, Cluny CS 30137 - 97201 Fort-de-France Martinique. **Tél. : 0596-59-63-00. Télécopie : 0596-72-68-10. Adresse Internet : <http://www.collectivitedemartinique.mq>.**

**Dossier de consultation à récupérer par voie électronique sur le site : <https://collectiviteterritorialede-martinique.achatpublic.com>. Référence : GROS-OEUVRE-DECONSTRUCTION 21-25.**

**Intitulé attribué au marché : Travaux de gros-œuvres et déconstruction dans le patrimoine bâti de la Collectivité territoriale de Martinique 2ème consultation.**

**Lot 5 : Secteur Centre 2.**

Ajl 01945.1949

== Ajl 01946.1949 ==



**AVIS DE MARCHÉ**

**Identification de l'organisme qui passe le marché**  
 : Collectivité Territoriale de Martinique DGA 8 Infrastructures et Equipement Rue Gaston Defferre – Cluny CS 30137 - 97201 Fort-de-France Martinique. **Tél. : 0596-59-63-00. Télécopie : 0596-72-68-10. Adresse Internet : <http://www.collectivitedemartinique.mq>.** **Dossier de consultation à récupérer par voie électronique sur le site : <https://collectiviteterritorialede-martinique.achatpublic.com>.**

**Intitulé attribué au marché : Travaux de charpente couverture de tout type sur le patrimoine bâti et les équipements de la Collectivité Territoriale de Martinique – 2ème consultation. Lot 9 : Secteur Sud 3.**

Ajl 01946.1949

== Ajl 01947.1949 ==



**AVIS DE MARCHÉ**

**Identification de l'organisme qui passe le marché**  
 : Collectivité Territoriale de Martinique DGA 8 Infrastructures et Equipement Rue Gaston Defferre Cluny CS 30137 - 97201 Fort-de-France Martinique. **Tél. : 0596-59-63-00. Télécopie : 0596-72-68-10.**

**Adresse Internet : <http://www.collectivitedemartinique.mq>**

**Dossier de consultation à récupérer par voie électronique sur le site : <https://collectiviteterritorialede-martinique.achatpublic.com>.**

**Référence : FAUX-PLAFONDS ET CLOISONS SECHES-21-25. Intitulé attribué au marché : Travaux de faux-plafonds et cloisons sèches dans le patrimoine bâti de la collectivité territoriale de Martinique (4ème consultation).**

Ajl 01947.1949

== Ajl 01948.1949 ==



## AVIS DE MARCHÉ

**Identification de l'organisme qui passe le marché**  
: Collectivité Territoriale de Martinique DGA 8 Infrastructures et Equipement Rue Gaston Defferre Cluny CS 30137 - 97201 Fort-de-France Martinique. **Tél.** : 0596-59-63-00. **Télécopie** : 0596-72-68-10. **Adresse Inter-**

net : <http://www.collectivitedemartinique.mq>

**Dossier de consultation à récupérer par voie électronique sur le site** : <https://collectiviteterritorialede-martinique.achatpublic.com>.

**Référence** : ETANCHEITE ET MISE HORS D'EAU-21-25. **Intitulé attribué au marché** : Travaux d'Etanchéité et de mise hors d'eau sur le patrimoine bâti de la Collectivité Territoriale de Martinique (2e consultation) - Lot n° 2 (Secteur Nord Caraïbes).

Ajl 01948.1949

== Ajl 01942.1949 ==

## AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte SSP le 22/11/2020, il a été constitué une SAS dénommée PAGELEM. **Siège social** : C/O Patrice LEMUS 349 Chemin Fond Epingles 97212 SAINT-JOSEPH. **Objet** : Vente en ligne ou par tout autre moyen de vêtements, bijoux, accessoires. **Durée** : 99 ans. **Capital** : 100 euros. **Président** : Patrice LEMUS demeurant au 349 Chemin Fond Epingles 97212 SAINT-JOSEPH. **Immatriculation** : au RCS de FORT DE FRANCE. **Admission aux assemblés** : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire. **Exercice du droit de vote** : chaque action donne droit à une voix.

Ajl 01942.1949

## TRIBUNE de M. Le Maire de SAINT-PIERRE...suite de la page 3

### MONTAGNE PELÉE : SURVEILLER... ÉQUIPER ET DÉVELOPPER

#### **Vigilance jaune : des devoirs accrus des autorités.**

#### **Suite Page 23...**

Je prends acte et j'appelle de mes vœux la mise en œuvre des outils qui viendront renforcer l'observation et le suivi scientifiques de l'activité de la Montagne.

Je veux dans le même temps insister sur le fait que ce nouveau statut de la Montagne Pelée rend désormais vitale la mise en œuvre rapide d'un certain nombre de mesures conservatoires visant à garantir la sécurité des habitants riverains de la Montagne.

Ces mesures que je réclame depuis de nombreuses années, sont clairement identifiées. Pour Saint-Pierre, elles concernent en premier lieu le franchissement de la Rivière des Pères, au sujet duquel, j'ai à maintes reprises alerté les autorités compétentes. Nous souhaitons que l'étude réalisée en 2004 par le Conseil

Général soit relue attentivement et que ses préconisations soient mises en œuvre rapidement.

La solution d'un viaduc métallique démontable à circulation alternée ne peut correspondre à une situation d'évacuation d'urgence des 3500 personnes qui constituent la population du Prêcheur et des quartiers Nord de Saint-Pierre.

De même, le reprofilage de la Trace, nous semble une nécessité et sa réalisation devrait être envisagée, tandis que la protection de la RN 2 à Savane du Fort et au Carbet devrait être actée.

Enfin la mise en place d'un service de transport régulier des personnes et des marchandises (notamment les produits des carrières de Saint-Pierre), la fameuse rocade maritime, véritable serpent de mer sans cesse reporté devrait également être envisagée à court terme. C'est un outil de désengorgement, de

sécurisation du trafic et de réduction de la pollution dont pâtit la population de Saint-Pierre et des villes de la Côte.

Pour mener cette réflexion globale sur l'aménagement de notre région, je préconise la création d'un comité de pilotage qui associerait l'ensemble des maires de la zone, CAP Nord, les services de l'État et la CTM.

Si la Montagne Pelée est désormais en vigilance jaune, il convient que soient tirées toutes les conséquences d'un tel classement. Les habitants du Nord Caraïbe font confiance aux scientifiques et aux autorités pour anticiper le cas échéant l'activité de la montagne. Résilients et responsables, ils attendent des mêmes autorités des mesures durables qui garantissent leur sécurité et préservent le développement économique et social de leur territoire.

**Christian Rapha,**  
**maire de Saint-Pierre**  
**Le 7 décembre 2020**



# L'îlot Vins

L'Art du Vin



VINS | CHAMPAGNES | SPIRITUEUX | EPICERIE FINE



BELVEDERE



Hennessy

L'ÉPICERIE  
DE PROVENCE



MOÛT & CHANDON

SAINT  
JAMES

L'ÎLOT VINS  
C. Cial Carrefour Cluny  
97233 SCHËLCHER  
Tél. 05 96 60 29 43  
cluny@lilotvins.com

L'ÎLOT VINS  
Z.I. de la Jambette  
97232 LE LAMENTIN  
Tél. 05 96 50 32 29  
jambette@lilotvins.com

L'ÎLOT VINS  
Zone de Manhity  
97232 LE LAMENTIN  
Tél. 05 96 51 58 81  
manhity@lilotvins.com

L'ÎLOT VINS  
CC Marin Village  
97290 LE MARIN  
Tél. 05 96 68 91 51  
marin@lilotvins.com

www.ilot-vins.fr



L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION - WWW.MANGERBOUGER.FR